



AGREMENT DE TYPE DE FLEXIBLES
Appendice IV.1 de l'annexe IV à l'Arrêté TMD du 29 mai 2009 modifié

Agrément n° : FL-T-TRE_051-19-FRA

Fabricant du flexible : Trelleborg Industrie SAS - ZI La Combaude Rue de Chantemerle - CS 10725 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2 – France	Fabricant du tuyau: TRELLEBORG INDUSTRIES SAS Adresse : Zi la Combaude Rue de Chantemerle Code postal : 63050 Ville/Pays : Clermont Ferrand / France
Marque du fabricant du flexible : TRELLEBORG	

Référence du type des flexibles : MAGDALA
Variantes : diamètre, épaisseur et longueur du tuyau, type et matières des raccords.

CARACTERISTIQUES DU MODELE TYPE							
Modèle : MAGDALA Norme de fabrication : EN 1765 : 2016 Pression maximale de service (bar): 15 Pression d'épreuve (bar): 22,5 Température maximale de service (°C): - 20 Température minimale de service (°C): + 82 Résistance électrique par mètre (Ω): $\leq 10^6$ et $\leq 100 \Omega/\text{lg}$ Pression d'éclatement (bar): ≥ 60				Matériaux des raccords (variante): aciers - aciers inoxydables – aluminium Type de raccord (variante): Filetés, à bride, à came, $\frac{1}{2}$ symétriques. Mode d'assemblage : par vulcanisation suivant spécification 62S071, 66S094. Tuyau : Modèle : MAGDALA type L15 grade M Norme de fabrication : EN 1765 : 2016 Pression maximale de service (bar): 15			
MATIERES TRANSVASEES AUTORISEES							
Désignation		Classes		N° ONU			
1202-1203-1223-1267-1268-1299-1300-1863-3295		3		1202-1203-1223-1267-1268-1299-1300-1863-3295			
CARACTERISTIQUES DES VARIANTES DE LA FAMILLE							
Diamètre intérieur (mm)	50	76	100	150	200	250	
Diamètre extérieur (mm)	62	87	114	164	214	266	
Longueur (mm)	Variable	Variable	Variable	Variable	Variable	Variable	

CONCLUSIONS
Au vu

- de l'état descriptif du type : TMD 51-01 : MAGDALA
- des examens et essais : voir rapport BV n° 7115146-8/ ESSAIS MAGDALA

Les contrôles et essais initiaux des flexibles seront effectués par BUREAU VERITAS ou par le Service d'Inspection Interne selon les dispositions prévues au contrat.

Date de fin de cet agrément : 27/12/2024

Les Modèles représentatifs du type tels que décrit ci-dessus satisfont aux dispositions de l'article 15-§10 de l'arrêté du 29 mai 2009.

Cet agrément a une durée maximale de cinq ans et devra être renouvelé chaque fois qu'une modification est apportée aux matériaux (sauf variante couverte par l'essai de type) et/ ou à la méthode de fabrication.

Fait à BRIGNAIS (69)

Le 27/12/2019

Nom et signature : T. BEAUFORT

